

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 mars 2015
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »**

A- VIE QUOTIDIENNE

a) Vie quotidienne :

Luc LOGNOS

Aborde la réfection des trottoirs des rues de la Jetée et l'Estacade. Ces travaux n'ont pas été retenus car les choix restent à faire dans le cadre du PPI 2016-2020.

Philippe HERAL :

Pour rassurer les membres du comité de quartier, Philippe HERAL propose une reprise de trottoir sur le secteur.

Monsieur BECAMEIL souhaiterait programmer une visite de terrain avec Luc LOGNOS pour des problèmes de sécurité rue de la Jetée et des Deux Frères, en présence de Madame GUILHOU.

Question 1 :

Quai Saint-Martin : La petite fontaine ne fonctionne plus depuis deux ans. Plusieurs demandes ont été faites pour sa remise en eau en circuit fermé. Des engagements avaient été pris pour entreprendre les travaux nécessaires. Qu'en est-il à ce jour ?

Réponse :

Considérant le fait que cette fontaine fonctionne en circuit ouvert pour la saison 2015, elle sera remise en service avec un faible débit, pour des raisons évidentes d'économie. Après saison, comme cela avait été évoqué, des travaux seront engagés pour un fonctionnement normal en circuit fermé.

Question 2 :

Avenue de Belle Isle : Côté droit de l'Avenue, entre le rond-point Nicolas Fouquet et le rond point des tours Saint-Martin, plusieurs racines déforment la chaussée et rendent la circulation dangereuse.

Réponse :

Deux déformations importantes de la chaussée ont été identifiées par les services techniques. Ces travaux s'inscrivent dans une campagne en cours et doivent faire l'objet d'une programmation courant juin 2015. Nous devons envisager la suppression des arbres responsables de ces déformations.

Question 3 :

Rond-point du Morgon : avenue de Cassiopée, une racine soulève nettement la chaussée.

Réponse :

Comme pour les déformations de l'avenue de Belle-Isle, ces travaux sont programmés courant juin 2015. Nous devons envisager parallèlement la suppression des arbres responsables de ces dégâts.

Question 4 :

Rue de l'Astrolabe : les platanes situés vers le boulo-drome servent de refuge aux étourneaux en fin de saison, créant ainsi d'importantes nuisances. Une solution doit être apportée.

Réponse :

Une des solutions pour limiter les problèmes des étourneaux est l'élagage des arbres. Pour la rue de l'Astrolabe, une intervention est programmée en liaison avec la régie des Espaces Verts de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Ces travaux sont programmés en fonction de l'expertise courant mars-avril 2015.

Question 5 :

Mairie Annexe : les escaliers de la passerelle et les rampes nécessitent une réfection, enlèvement des tags et peinture.

Réponse :

Une réfection de ces escaliers (tags et peinture) sera faite par la régie municipale courant juin. Dans un deuxième temps, il sera envisagé une réhabilitation plus conséquente de cet espace très emprunté.

Question 6 :

Avenue des Sergents : il apparaît nécessaire de remédier au dépôt abusif de cageots et de cartons à côté du commissariat.

Réponse :

Des consignes ont été données au service propreté de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en leur demandant de porter une attention particulière à ce secteur où nous sommes confrontés à de grosses difficultés. En parallèle, les services de Police viendront compléter ces actions. (Deux collectes par jour en hiver et quatre en saison).

Question 7 :

Avenue des Sergents : Le passage situé entre le restaurant « LES HALLES » et le magasin « VACANCES SERVICES » est en mauvais état. Qui doit procéder à sa réfection ?

Réponse :

Le passage situé entre le restaurant « LES HALLES » et le magasin « VACANCES SERVICES » est privé. Les copropriétaires de la résidence PORT RICHELIEU doivent en assurer l'entretien et entreprendre la réfection des autobloquants affaissés.

Question 8 :

Centre Port : l'éclairage est souvent en panne.

Réponse :

Pour palier au dysfonctionnement du réseau d'éclairage public, une modification du comptage (à l'origine de ces problèmes) est en cours. Ces travaux seront achevés avant la saison (Pâques).

Question 9 :

Quai Miquel : L'éclairage des coursives qui était prévu n'est toujours pas effectué.

Réponse :

Les travaux d'éclairage dans les coursives sont prévus avant la saison 2015. Les contacts ont été pris avec les différents syndicats de copropriété pour coordonner l'opération ensemble.

Question 10 :

Parking « Bannière » (appartenant à la SODEAL) : sera-t-il ouvert à la résidence LE SAGITAIRE ?

Réponse :

Le parking Bannière a été extrait du domaine, concédé à la SODEAL. A ce jour, une réflexion est menée pour envisager un mode de fonctionnement approprié au secteur (plaisanciers et administrés).

Question 11 :

Rue des Gallo-Romains : où en est le projet de mise en sens unique ?

Réponse :

Comme convenu en réunion de quartier, une procédure de consultation auprès des riverains, relative à la mise en sens unique de cette voie est en cours. A ce jour, 341 personnes ont été consultées, 44 réponses ont été formulées soit 13% de retour, avec 30% de réponses favorables à une mise en sens unique et 70% défavorables à ce projet. Comte tenu des faibles retours, il est raisonnable d'attendre un nombre de réponses plus significatif avant de prendre une décision. Une suite à donner sera communiquée à cette consultation.

Luc LOGNOS :

En ce qui concerne la rue du Grenache, une enquête est en cours pour l'abattage des arbres.

Enfin, les travaux pour l'avenue du Surintendant sont prévus dans le cadre du PPI 2016-2020.

Question 12 :

Allées du Mont Saint-Loup (Neptune, Cygne) : ne sont jamais nettoyées, ni désherbées. Peut-on y remédier ?

Réponse :

Des instructions ont été données aux services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, afin que ces espaces soient nettoyés régulièrement.

Question 13 :

Angle avenue de Septentrion et allée de Neptune : est-il possible d'installer un distributeur de sacs et une poubelle pour ramasser les déjections canines particulièrement abondantes.

Réponse :

Des consignes ont été données à la régie Municipale, afin qu'un distributeur de sachets canins soit installé, ce qui a été fait.

Question 14 :

Rue des Chaînes : les dépôts d'ordures sont récurrents.

Réponse :

Les services du SICTOM ont de nouveau été interpellés à ce sujet, ainsi que les services propreté de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Police Municipale. Il est assez difficile de maîtriser ces dépôts sauvages.

Question 15 :

Falaise : près des WC publics, un stationnement pour handicapés a été supprimé pour être déplacé derrière le portique. Le problème est que certains véhicules ne passent pas en hauteur.

Il est demandé des bancs sur les espaces verts. Est-ce utile ?

Le portique à hauteur d'homme reliant le parking au terre-plein de l'allée des Phocéens est dangereux la nuit. Serait-il possible de peindre en blanc son extrémité ?

Parking de la Falaise : la suppression des îlots permettrait des stationnements supplémentaires.

Réponse :

La place pour les personnes à mobilité réduite a été déplacée derrière le portique pour permettre le stockage des containers existants, afin de faciliter l'accès aux toilettes publiques qui était passablement encombré. Il existe deux places PMR qui répondent aux besoins des personnes handicapées, qui généralement utilisent des véhicules de faible gabarit. Cette petite modification doit permettre une meilleure giration des cars qui empruntent la rue des deux Frères. Il n'est pas envisagé de positionner des bancs sur les espaces verts, le secteur est

suffisamment doté. Des instructions ont été données aux services, afin que la barrière soit peinte comme demandée. Il n'est pas prévu à ce jour de modifier les îlots du parking.

Question 16 :

Parking d'Auvergne : depuis bientôt trois ans les propriétaires des résidences de la ROQUILLE demandent en vain la remise en place de la barrière au fond de ce qui reste du parking d'Auvergne. Cette dernière empêchait les automobilistes d'aller jusqu'au bord de la plage en longeant le canal qui mène de PORT AMBONNE à la mer, amenant par là, même de nombreuses nuisances pour les riverains. N'est-il pas possible, comme cela s'est déjà fait en d'autres endroits de la station, d'interdire cet accès en installant des bornes ou un obstacle escamotable ? En outre, le revêtement de l'entrée de ce parking, au niveau de l'accès au Port à Sec est complètement défoncé et la remise en état de ce secteur est une nécessité absolue.

- Réponse :

L'accès aux véhicules légers a été mis en place pour permettre un stationnement sur le parking du front de Mer. En ce qui concerne le revêtement, l'entrée du parking sera refaite très prochainement (fin mars-début avril), les réfections de tranchées seront réalisées, ainsi qu'un nettoyage général. De même, sur l'avenue des Lavandières, la réfection de la chaussée est programmée à la même période que le parking Auvergne.

Question 17 :

Aquarium : les tourterelles deviennent envahissantes. Que peut-on faire ?

Réponse :

Les tourterelles n'étant pas classées comme des espèces nuisibles, il n'est pas possible d'envisager des actions.

Question 18 :

Démoustication : après les problèmes rencontrés au cours de l'année 2014, quelles actions seront entreprises par la Municipalité au cours de cette année 2015 ?

Réponse :

Pour 2015, une campagne d'informations à la population va être menée pour sensibiliser les personnes sur les dispositions à prendre pour limiter la prolifération des moustiques. Pour tout problème particulier, il convient d'informer les services de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (E. I.D) au 0825 399 110.

Laurent DUBOIS :

Précise que c'est une compétence qui appartient au Conseil Général et pour laquelle la commune lui verse une cotisation annuelle. Elle n'est uniquement adhérente.

Il est certain que les produits utilisés sont de moins en moins efficaces, moins forts, et surtout ils doivent répondre à des critères bien spécifiques, pour la Santé Publique.

Question 19 :

Village Naturiste : entre HELIOPOLIS et HELIOVILLAGE, une plaque d'égout qui se soulevait et induisait une mare d'eau très importante a été refaite en surface. Des travaux en profondeur ont-ils été exécutés ?

Réponse :

Au-delà de l'intervention réalisée, les services de la ville n'ont pas d'information particulière au sujet de travaux structurés, dans ce secteur.

Question 20 :

Les parkings deviendraient payants à l'année. Qu'en est-il ?

En outre, les réunions annuelles de fin d'année n'ont pas eu lieu, ni en 2013 ni en 2014. Les membres de la commission souhaiteraient connaître les résultats de ces deux années et savoir si les tarifs vont évoluer ?

Réponse :

Il n'est pas préconisé par la Municipalité d'étendre le paiement à l'année des parkings sur le Cap d'Agde. Cependant, il est prévu prochainement de consulter le Comité de Pilotage (information transmise par M. MASELLA).

Question 21 :

Réfections des chaussées : peut-on avoir le calendrier établi pour ces travaux ?

Réponse :

Pour l'année 2015, il est prévu de revoir la réfection de chaussée sur le CAP D'AGDE aux endroits suivants :

- avenue des Lavandières (Mars)
- les trottoirs de la rue Saint-Martin des Vignes (en cours)
- rue du Grenache (consultation en cours auprès des riverains pour abattage des arbres (privé)).
- impasse de l'étoile Polaire, déjà réalisée.

Dans le PPI 2016-2020, en fonction des arbitrages :

- rue du Trésor Royal
- avenue Belle-Isle
- avenue des Contrebandiers
- avenue des Sergents
- avenue Outre-Mer
- avenue des Soldats
- les giratoires Bouteillou et Clape

Question 22 :

Requalification de l'entrée du CAP D'AGDE : le comité de quartier sera-t-il consulté ?

Réponse :

Comme cela a déjà été fait au travers de précédentes réunions, le Comité de Quartier sera informé des différentes étapes du projet et sera associé à la réflexion.

Questions SICTOM

- Résidences LES GABIERS et BEAU PRE (rue des chaînes) ne semblent pas posséder de containers, les locaux poubelles sont enfermés par une serrure et les occupants jettent leurs sacs.

Réponse :

Les services du SICTOM ont été saisis de la situation et nous vous tiendrons informés des suites données à ce dossier.

- Avenue des Sergents : face à la rue de l'Astrolabe un container à verre est demandé par plusieurs restaurateurs du quai MIQUEL.

Réponse :

Les services du SICTOM ont pris contact avec les commerçants. Les services de la ville doivent examiner les différentes possibilités d'implantation du container à verre, ce qui sera réalisé sous quinzaine.

- Impasse étoile Polaire, Vénus, Mercure : suite à la réunion du 22 janvier 2015 concernant le ramassage des poubelles, les riverains sont toujours dans l'attente d'une réponse apportant une solution à ce problème.

Réponse

Les services du SICTOM ont programmé une visite de terrain, vendredi 20 mars et une réponse sera apportée au problème de collecte des ordures ménagères.

Louis BENTAJOU :

Souhaite qu'une solution définitive soit trouvée pour le ramassage des poubelles sur ce secteur.

Questions/Espaces Verts

- Avenue de la jetée : les arbres sont en très mauvais état.

Réponse :

Il est envisagé de modifier l'ensemble des arbres de l'avenue de la Jetée, qui ne sont pas appropriés à cet espace exposé aux entrées maritimes. Une des espèces de végétaux proposées est le laurier tige.

-Avenue de Cassiopée : replanter, le moment venu, les catalpas morts et mettre des tuteurs à ceux qui restent et qui en ont besoin.

Réponse :

Les plantations de végétaux manquants seront réalisées avant fin mars.

-Impasse du Cabestan : après réaménagement du jeu de boules, un platane n'a pas été replanté. M. LINARI se tient à la disposition des Espaces Verts pour indiquer l'endroit exact de cette réimplantation.

Réponse :

Comme pour l'avenue de Cassiopée, le platane manquant sera remplacé fin mars.

Courrier de Monsieur MONNET

- Lors de la réunion du 27 janvier 2015, il a été évoqué le problème du stationnement gênant des remorques de bateau. Il a été suggéré qu'elles soient stationnées sur le parking de la SODEAL à l'emplacement de l'ancien site de réparation devenu libre au décès du titulaire de l'exploitation. Cette solution a-t-elle été retenue si non quelle autre solution est-elle envisagée ?

En ce qui concerne le stationnement général, ce point devait faire l'objet d'un arbitrage budgétaire.

Cet arbitrage a-t-il eu lieu ?

Où se situera ce futur parking ?

La parcelle IR 63 est-elle toujours d'actualité ?

Sachant que la prochaine réunion est prévue le 25 mars, c'est-à-dire pour l'ouverture de la saison. Avez-vous trouvé une solution à ce problème récurrent ?

Réponse :

Les services de la SODEAL, nous informent que la mise à disposition de l'espace libre n'est pas envisageable pour les remorques. Ils préfèrent réserver cet espace aux véhicules et incitent les propriétaires de bateau sur remorque, à mettre à l'eau à la zone technique, où le stationnement est plus aisé.

- Parking à l'entrée du Village Naturiste :

Réponse :

Il est prévu pour la saison 2015, l'aménagement du parking situé avant l'entrée du village Naturiste, le long de l'avenue du Bagnas. Ces dispositions apporteront un début de réponse au problème de stationnement.

Courrier de Monsieur DIASCORN

- Absence de panneau indicateur de vitesse lorsqu'on arrive par l'avenue Mitterrand en direction du CAP D'AGDE.

Proposition : il faudrait enlever le second panneau « 70 » et rajouter un panneau « 50 » sur la gauche en descendant, cumulé avec un autre panneau CAP D'AGDE, au niveau de celui placé à droite ou simplement un panneau CAP D'AGDE indiquant avec précision l'entrée dans l'agglomération.

Réponse :

Après vérification de la signalisation en place sur l'avenue Mitterrand, tout est conforme. Avant le panneau d'entrée d'agglomération, la vitesse est limitée à 70km/h. Après le panneau d'entrée d'agglomération, la vitesse est limitée à 50km/h (stipulé par le code de la route), deux rappels sont faits en direction du vieux Port, un panneau et un radar pédagogique pour ce qui est au virage à droite en direction de Rochelongue, la vitesse est limitée à 30km/h, considérant la dangerosité du virage. Il ne paraît pas utile de rajouter une signalisation supplémentaire, compte tenu du nombre assez important de panneaux sur ce secteur.

Courrier de Monsieur DELAGE

Devant le n°2, n° 11 et n° 17 de la rue d'Orion, les revêtements sont très endommagés par les racines de pins qui poussent dans les propriétés privées, Les végétaux des particuliers qui dégradent le domaine public.

Réponse :

Un état des lieux a permis de constater que les arbres responsables des dégradations étaient situés à moins de 2 mètres de la limite séparative des trois propriétés concernées. Dans ce cas, nous allons demander, à ce qu'un arrachage des arbres soit fait pour que la dégradation du domaine public cesse. Dans un deuxième temps, une procédure auprès des propriétaires sera engagée pour qu'une réfection de la voirie soit envisagée.

Doléance du CQ :

- Prolifération de moustiques sur les secteurs Maraval/Bagnas.

b) Sécurité :

Question 1 : Impasse de la Misaine, des véhicules mal garés gênent l'accès et la sortie du parking de la résidence SAINT-CLAIR.

Réponse :

Concernant les problèmes de stationnements, les consignes ont été données aux services.

Question 2 : rue Saint-MARTIN des Vignes, de nombreux riverains se plaignent de nuisances résultant des aboiements des chiens et sont étonnés que l'arrêté 27 pris par M. Le Maire en date du 9 juillet 2014, ne soit pas appliqué.

Réponse :

Il est nécessaire que le plaignant appelle le Poste de Police lorsque les aboiements se produisent :

- d'abord pour situer le lieu de la nuisance,
- ensuite pour établir une procédure (l'aboiement d'un chien n'est interdit que lorsqu'il apporte une gêne).

Question 3 : Sur les quais en général et en particulier celui de Jean MIQUEL, les motos et les vélos y roulent impunément.

Réponse :

Les patrouilles font respecter les arrêtés municipaux en vigueur lors de leur passage : mais bien évidemment, les agents de police ne restent pas en permanence.

Question 4 : Mme PERRET pose sa candidature pour « Voisins Vigilants » au CENTRE PORT.

Réponse :

Pour cette demande il faut prendre contact avec le commissariat d'Agde.

Monsieur PALLARES, présente un rapide bilan des interventions réalisées entre le 19 janvier et le 14 mars 2015 :

- 3 mises en fourrière,
- 3 incendies,
- 1 cambriolage ou tentative
- 1 dégradation
- 2 squats/SDF
- 4 nuisances sonores
- 3 salubrités et divagation d'animaux,
- 5 dépôts d'encombrants,
- 1 rixe
- 1 vol

B) Grands Travaux :

Monsieur Didier SAIGNES fait l'exposé des travaux et projets.

Information relative à la nouvelle facturation été/hiver de l'eau potable.

Monsieur Bertrand HARTMAN, responsable de la lyonnaise des Eaux, présente les grandes axes de cette nouvelle tarification et se tient à la disposition des membres du comité de quartier pour de plus amples informations.

Programme de renouvellement contractuel des réseaux.

Tous les ans, afin de garantir dans le temps le meilleur des services publics, un plan de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement est initié.

Cette année, différents chantiers seront lancés dans les rues suivantes :

- Rue basse en Centre Ville (eau potable)
- Avenue des Lavandières (eau potable)
- Le Syphon du Port Ambonne (eau potable)
- L'avenue du Port Ambonne du village naturiste (eau potable)
- La rue de la Montée de Joly (eau potable et eaux usées pour partie)
- La rue du Mont Saint-Loup dans sa partie comprise (eau potable et assainissement) entre la rue du Châteaudun et la rue Barthélémy RIGAL.

D'autres chantiers débuteront dans le courant du second et troisième trimestre 2015 en fonction des diagnostics lancés sur les canalisations.

Le montant total des travaux sur un exercice s'évalue à 500 000€.

Monsieur Didier SAIGNES souligne l'objectif de cette opération : mailler un réseau en eau potable sur la commune.

En revanche, sur le secteur de la Montée de Joly, c'est d'abord des travaux voirie qui seront effectués qui seront ensuite suivis par des travaux de réseaux.

Monsieur Lilian BANCAREL, rappelle que la compétence municipale Eau/Assainissement va être transférée très prochainement à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Etude relative au réaménagement des trottoirs avenue des Sergents

La Ville d'AGDE a lancé un programme de réhabilitation des trottoirs, notamment sur la station touristique du CAP d'AGDE, afin de sécuriser la circulation des piétons.

Ces investissements consistent à la réfection d'une partie des trottoirs de l'avenue des Sergents dans sa portion comprise de la rue du Trésor Royal à l'entrée de la résidence LA COLLINE.

Le revêtement serait réalisé en robé rouge sur une surface de 800m² pour un coût de 42 000€.

Présents :

M. BENTAJOU, Mme GUILHOU, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. HERAL, M. LOGNOS, M. DURBAN, M. AZEMA, M. PALLARES, M. DUBOIS, M. HARTMAN

Représentants du comité de quartier :

M. BECAMEIL, Mme BELOTTI, M. CHOUVEL, M. DELAGE, Mme DEVAUX, Mme GEOFFROY, Mme GUILHEM, M. LABROUSSE, M. LINARI, M. MONNET, Mme PERRET, M. PIOT, Mme PROST

Absents excusés :

M. FREY, M. DIASCORN, Mme GUERIN, M. MILA